



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VALDAMPIERRE, se sont réunis à 20h30, à la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par mail le 14 septembre 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales, afin de délibérer selon l'ordre du jour ci-dessous.

Etaient présents :

Eddie VANDENABEELE, Sylvie GRENOUILLON, Jérôme BENESY, Raymond CATHELAIN, Laurent MERMET, Julie BOSSEAUX, Sophie BOUGER, Denis BALLERY, Patrice CHILLIARD, Philippe LOUET, Christelle PIEPLU, Eddie PONDELEK, Delphine PRUSKI, Ingrid VANDENABEELE

Absent excusé :

Trystan BRZUSTOWICZ

Secrétaire de séance :

Mr Jérôme BENESY a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (Art L 2121-5 du CGCT)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que soit supprimé à l'ordre du jour le point n° 7 : « Virements de crédits » et remplacé par « réhabilitation de chemins ruraux »

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- 1 → Modification de l'emplacement de l'antenne Orange
- 2 → Etude de devis et achat d'un tracteur avec des équipements
- 3 → Installation d'un compteur électrique sur la place de l'école
- 4 → Organisation d'un concours d'architecte informel
- 5 → Création d'un parcours de santé
- 6 → Titularisation de Mme LOUCHET
- 7 → Réhabilitation de chemins ruraux
- 8 → Création d'une régie d'avance et de recettes
- 9 → Subvention : opération façade
- 10 → SE 60 : Adhésions des EPCI et rapport d'activités 2019
- 11 → Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion ordinaire du 30 juin 2020.

1 – MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT DE L'ANTENNE ORANGE

Monsieur le Maire avait présenté lors d'un précédent conseil municipal le projet de la société Orange, pour l'installation d'une antenne sur la parcelle communale, côté gauche du cimetière.

Suite à une plainte de certains riverains (ayant avancé qu'une telle situation dévaluerait leur bien immobilier, une nouvelle implantation sur la parcelle, (côté droit du cimetière) est proposé et accepté par les riverains ainsi que la société Orange.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité

VALIDE le projet de la nouvelle implantation.

2 – ETUDE DE DEVIS POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR AVEC DES EQUIPEMENTS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal des devis concernant l'acquisition d'un tracteur, équipé d'un broyeur et d'une benette.

Ce tracteur permettra d'effectuer les travaux de salage, déneigement, balayage, taille des talus jusqu'à 3 m avec un broyeur d'accôttement.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir le devis de la Motoculture de l'Oise, qui se décompose ainsi :

- Tracteur CLAAS pour un montant de 38.000,00 € HT
 - Broyeur d'accotement pour un montant de 6.400,00 € HT
 - D'une benne pour un montant de 833,26 € HT
- Soit un **montant total de 45.233,26 € HT**

SOLLICITE à ce titre une subvention du Conseil Départemental au taux de 33 % et demande de pouvoir bénéficier de 10 % supplémentaire dans le cadre du plan de relance.

ACCEPTE le plan de financement sur 5 ans par Crédit Claas, pour le tracteur sur la base de 38.000,00 € HT. La première échéance devra être mandatée un mois après la livraison, qui est prévue au mois de janvier 2021, pour un montant de 7.631,00 € (taux à 0,19 %)

Cette même somme sera remboursable annuellement jusqu'en 2025. Le paiement du broyeur et de la benne se fera à la livraison.

3 – INSTALLATION D'UN COMPTEUR ELECTRIQUE SUR LA PLACE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la proposition d'ENEDIS pour la pose d'un compteur électrique sur la place de l'école.

Ce compteur servira aux commerçants du marché hebdomadaire, ainsi que lors de manifestations ponctuelles (marché créole etc.)

Le devis s'élève à 1.302,48 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce devis.

4 – ORGANISATION D’UN CONCOURS D’ARCHITECTE INFORMEL

Dans le cadre du projet de construction, rue du Général de Gaulle, d’une nouvelle cantine, attenante à l’école, d’une salle périscolaire et d’un préau ; le Conseil Municipal décide à l’unanimité d’organiser un concours d’architecte informel.

Une commission sera créée avec des membres du Conseil Municipal et des personnes extérieures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à organiser ce concours, et à signer tous les documents relatifs à celui-ci
- Fixe à 6.000,00 € par cabinet d’architecte, (maximum 3) le montant de la prime pour le projet, qui doit être conforme au cahier des charges.

5 – CREATION D’UN PARCOURS SANTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

DECIDE de créer un parcours santé en collaboration avec la Communauté de Communes des Sablons,

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger la lettre de candidature et à constituer un dossier de création.

6 – TITULARISATION DE MME LOUCHET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

Décide de titulariser au 1^{er} septembre 2020, Mme Louchet, au poste d’Adjoint Administratif Territorial, pour un temps incomplet de 30h00 hebdomadaires.

7 – REHABILITATION DE CHEMINS RURAUX

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

Décident de réhabiliter certains chemins ruraux, qui pour certains, sont fermés depuis 50 ans.

Des travaux de remise en état sont donc à prévoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à demander trois devis
- Et de constituer des dossiers de demandes de subventions

8 – CREATION D’UNE REGIE D’AVANCE ET DE RECETTES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité, autorise la création :

- Une régie d’avance
- Une régie de recettes diverses

Précise qu’il u aura lieu de fixer les tarifs communaux lors d’un prochain conseil

Lors de la rédaction de l’arrêté, il sera déterminé précisément les recettes perçues dans la régie et les tarifs. L’accord de constitution sera présenté au préalable au trésorier de Méru, pour validation.

9 – **ACCORD D'UNE SUBVENTION : OPERATION FACADE**

Dans le cadre de l'opération de rénovation des façades mise en place par la Communauté de Communes des Sablons, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, être en possession des certificats de conformité suite aux travaux effectués sur la façade de la propriété de Mme DENARNAUD au 49 rue du Général de Gaulle.

Il précise, qu'une délibération a été prise lors de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2018, stipulant le versement d'une subvention de 500,00 € aux habitants qui effectuerai une rénovation entrant dans le projet mis en place par la Communauté de Communes des Sablons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de verser une subvention d'un montant de 500,00 € à Mme DENARNAUD.

10 – **SE 60 : Adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au Syndicat d'Energie de l'Oise**

Monsieur le Maire expose que les Communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, par délibération respective en date du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020, ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 17 février 2020, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au SE60.

SE60 – Rapport d'Activités 2019

Monsieur le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2019.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2019 du Syndicat d'Energie de l'Oise

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de réfection du stade devront être étudiés (éclairage, pelouse etc. ...)

La séance est levée à 21h25

Mr Eddie VANDENABEELE	Mme Sylvie GRENOUILLON	Mr Jérôme BENSSY
Mr Raymond CATHELAIN	Mr Laurent MERMET	Mr Denis BALLERY
Mme Julie BOSSEAUX	Mme Sophie BOUGER	Mr Trystan BRZUSTOWICZ
Mr Patrice CHILLIARD	Mr Philippe LOUET	Mme Christelle PIEPLU
Mr Eddie PONDELEK	Mme Delphine PRUSKI	Mme Ingrid VANDENABEELE